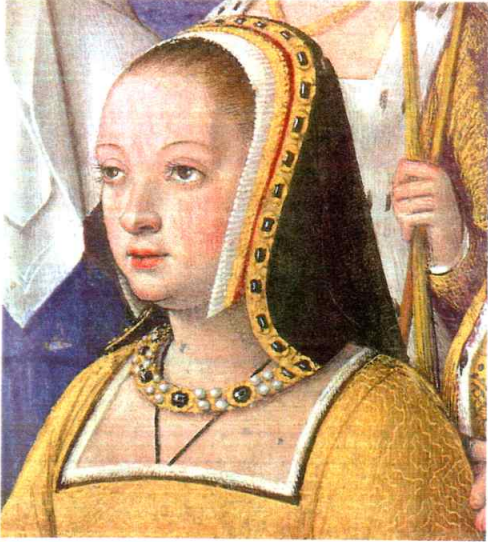


Doc. 2 Anne de Bretagne, deux fois reine de France



Détail d'une enluminure représentant Anne de Bretagne, début du XVI^e siècle (Bibliothèque nationale de France, Paris).

Héritière du duché de Bretagne, Anne épouse, à 13 ans, Maximilien d'Autriche, l'héritier du Saint Empire romain germanique. Le roi de France, Charles VIII, envahit la Bretagne et fait annuler le mariage. Pour retrouver la paix, Anne, âgée de 14 ans, épouse Charles VIII et devient reine de France. Le roi de France récupère ainsi la Bretagne.

À la mort du roi en 1498, Anne se remarie avec le nouveau roi de France (Louis XII) : elle devient reine de France une seconde fois.

Sa fille aînée, Claude, épouse le futur roi de France François I^{er}. Ainsi, la Bretagne est définitivement rattachée au royaume de France.

4 De quel territoire Anne hérite-t-elle de son père ?

5 Pourquoi Anne est-elle une reine au parcours exceptionnel ?

Doc. 3 Catherine de Médicis, reine et régente* de France

Catherine de Médicis
règne trente ans



Quand son mari [Henri II] meurt en 1559, elle apprend le métier de reine. Elle exerce le pouvoir avec autorité durant l'enfance de ses fils, François II, Charles IX et Henri III. Ce dernier est assassiné en 1589. Catherine meurt la même année, à l'âge de 70 ans. [...]

Elle dirige le royaume durant
les guerres de religion

Elle essaie d'établir la paix entre les catholiques* et les protestants*. Mais, après le mariage de sa fille avec Henri de Navarre [futur roi Henri IV], des milliers de protestants sont tués le jour de la Saint-Barthélemy. Elle est accusée d'avoir organisé ce massacre, ce qui est sans doute faux.

© Bayard Presse,
Images Doc, n° 313,
janvier 2015.



6 Avec quel roi Catherine de Médicis s'est-elle mariée ?

7 Dans quelles circonstances Catherine de Médicis exerce-t-elle vraiment le pouvoir ?

8 De quoi est-elle accusée ?

* Lexique

un catholique : un chrétien qui reconnaît le pape comme son chef.

un protestant : un chrétien qui s'oppose à certaines pratiques des catholiques.

un(e) régent(e) : une personne qui gouverne à la place du roi (absent ou trop jeune).